

**Réunion d'information préalable au Public**  
**Carrières et Fours à Chaux Dumont – Wautier SA**

Procès-verbal réunion du 07/09/2022

La séance est présentée par Mme ROBERT qui est consultante en communication pour le bureau PEPS.

La réunion est présidée par le Bourgmestre Francis DEJON car la société est localisée sur la commune de Saint-Georges-sur-Meuse.

Le Bourgmestre remercie les riverains pour leur présence et invite les orateurs à commencer la réunion.

**1. INTRODUCTION**

Madame Robert présente les personnes qui vont animer la réunion.



**PRÉSIDENTE DE LA RÉUNION**  
**COMMUNE DE Saint-GEORGES-SUR-MEUSE**

M. Francis Dejon, Bourgmestre



**sertius**

**BUREAU D'ÉTUDE**  
**AQUALE & SERTIUS**

M. GAULE, Responsable Water  
Management & Applied Hydrogeology  
M. MARINI, Consultant en environnement  
Sertius



**DEMANDEUR - LHOIST**

M. DECONINCK, Lhoist Western Europe  
M. LOKIETEK, Plant Manager Saint-Georges-sur-Meuse & Marche-les-Dames  
Mme DE MOT, Permitting Expert  
Mme INDRI, Manager external relations Belgium

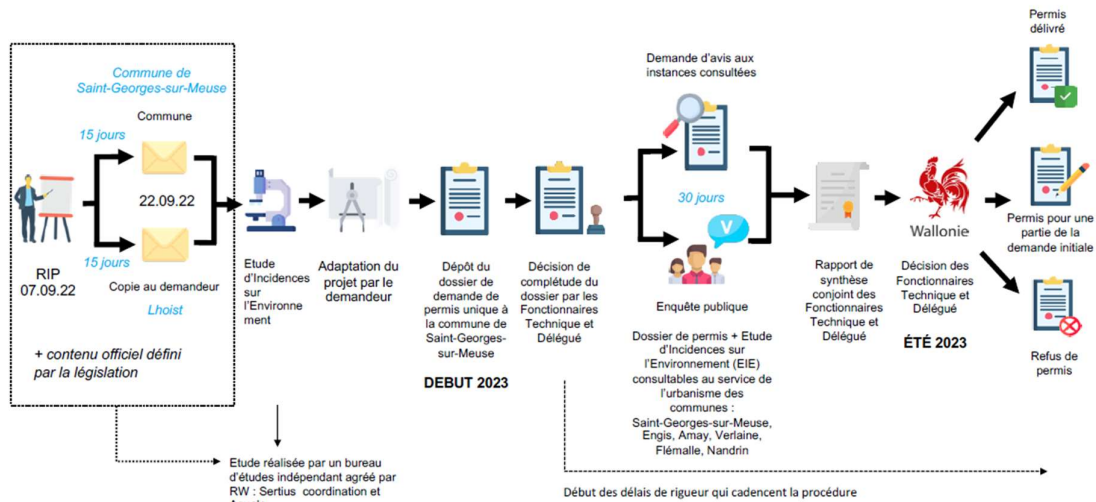
La demande porte sur deux grandes matières : l'urbanisme et l'environnement.

Une étude d'incidence doit être réalisée car il s'agit d'un permis d'environnement de classe 1.

Préalablement à l'étude d'incidence, une réunion d'information préalable doit être réalisée, comme prévu au Code de l'Environnement.

Au niveau procédure, une fois que la réunion a été réalisée, les riverains ont 15 jours pour écrire un courrier avec leurs remarques, ce courrier doit être adressé à l'Administration communale et en copie au demandeur.

À la suite de cela, une étude d'incidences sur l'environnement est réalisée, cela peut prendre plusieurs mois.



C'est la Région wallonne qui délivrera le permis unique car celui-ci concerne plusieurs communes.

Cette réunion a 3 objectifs :

 <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin-top: 10px;">POUR LE DEMANDEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réunion de présentation de son projet</li> <li>✓ Information officielle et identique pour tous</li> <li>✓ Définir les contours de son projet qui sera l'objet de l'étude d'incidences sur l'environnement</li> </ul>	 <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin-top: 10px;">POUR LE CITOYEN</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comprendre la proposition du futur projet</li> <li>✓ Emettre des observations et suggestions concernant le projet</li> <li>✓ Mettre en évidence les points particuliers : spécificités territoriales</li> <li>✓ Alimenter l'étude d'incidences par des sujets propres au territoire concerné</li> </ul>	 <p style="text-align: center; font-weight: bold; margin-top: 10px;">DANS LA PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Initie la procédure légale</li> <li>✓ Débute l'étude d'incidences sur l'environnement</li> </ul>
--	---	--

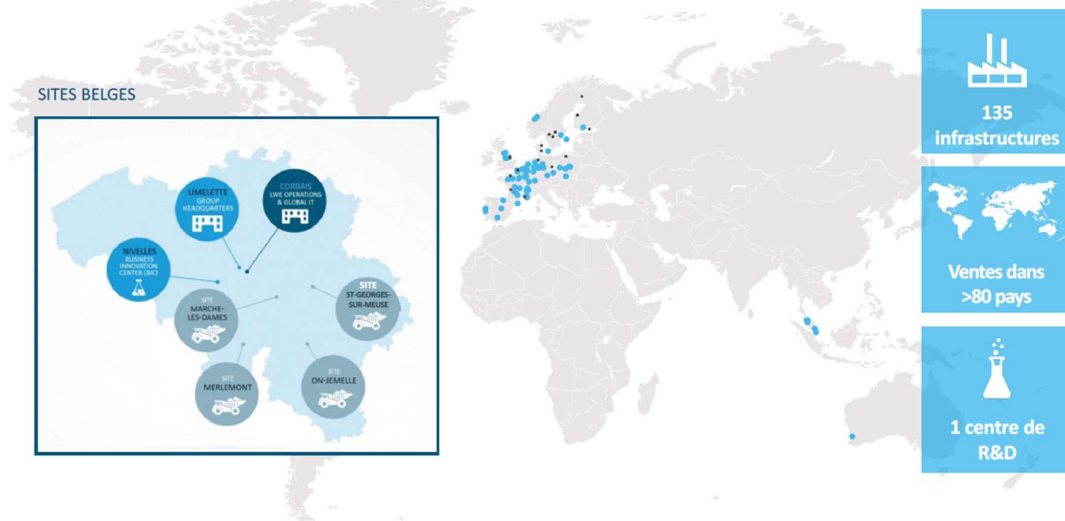
Les riverains ont jusqu'au 22 septembre inclus pour écrire un courrier. Celui-ci doit être adressé à la commune et au demandeur.

## 2. PRESENTATION DE LA SOCIETE LHOIST - Monsieur DECONINCK

C'est une société familiale qui est présente en Amérique, en Europe et un peu en Asie.

Au niveau des sites belges :

# LHOIST EN BELGIQUE



Le site de Saint-Georges-sur-Meuse s'occupe de la transformation de la dolomie et du calcaire.

Le site de Marche-les-Dames fournit les matières premières pour le site de Saint-Georges-sur-Meuse.

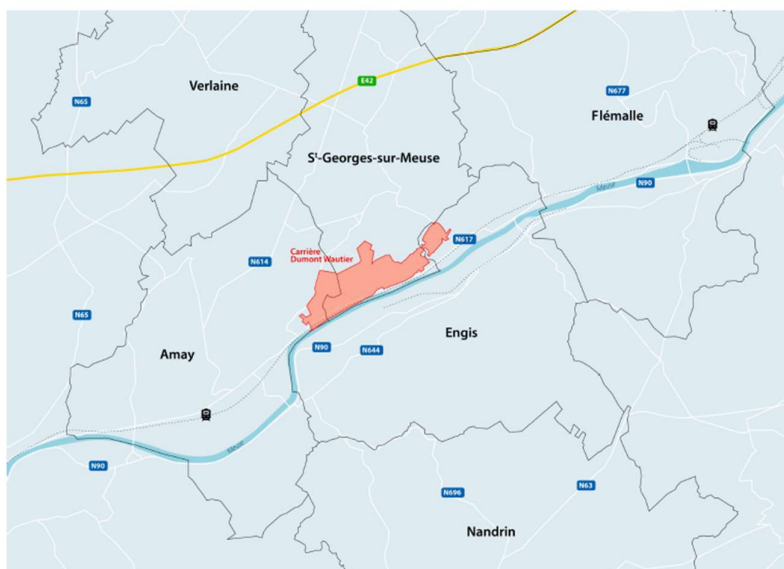
Le site de Merlemont concentre son activité sur les dolomies d'agrément.

Le site d'On-Jemelle est actif dans le secteur de la chaux et du calcaire.

La société s'engage à réduire au maximum le CO<sub>2</sub>. Pour ce faire, plusieurs choses sont mises en place : développement d'un four biomasse (combustible à base de bois), installation de 5 hectares de panneaux photovoltaïques, partenariat avec Fluxys pour capter le CO<sub>2</sub> et ainsi créer une économie circulaire avec une entreprises locale (nouveau bloc en CO<sub>2</sub> négatif), partenariat avec des universités.

### 3. CARRIERES ET FOURS A CHAUX DUMONT-WAUTIER – SITE DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE – Monsieur LOKIETEK

#### SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU SITE



- › Site exploité depuis 1902
- › Situé sur 3 communes
- › Site choisi pour sa situation géographique stratégique
  - › présence d'un gisement de calcaire
  - › en bordure de la voie d'eau
  - › proche d'une nationale
  - › proche de l'autoroute
  - › proche de la voie ferrée

La carrière est implantée sur les communes d'AMAY, SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE et ENGIS.

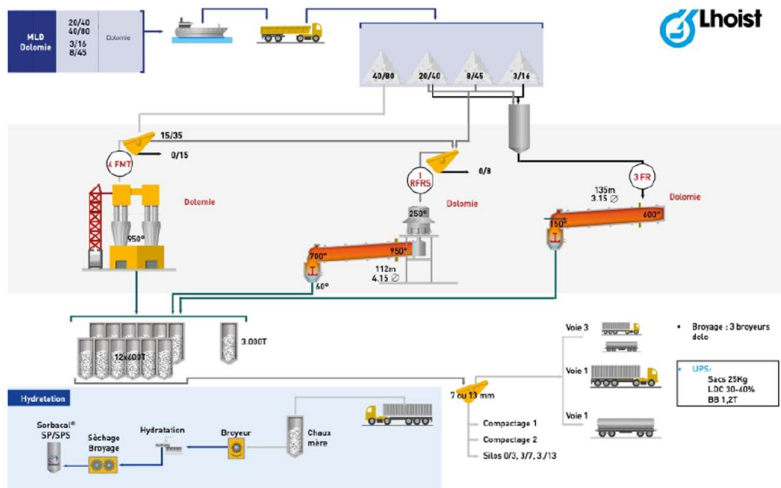
## VUE AÉRIENNE DU SITE



Description du site de production : Le fait d'être situé le long de la Meuse présente un certain avantage logistique : la dolomie arrive de Marche-les-Dames par voie fluviale, le déchargement est réalisé sur le port d'Engis, les matériaux sont transformés à Saint-Georges-sur-Meuse puis expédié vers les clients en camion ou en train.

## DESCRIPTION DU SITE DE PRODUCTION

Lhoist | 17



Lhoist

Adresse	La Mailleue, 95 4470 Saint-Georges-sur-Meuse
Téléphone	+32 (0)4 275 84 11
Effectifs du site	154 personnes + interimaire et sous-traitants
Surface du site	environ 230 ha

PRODUITS	
- Dolomie cuite et chaux hydrate	: + de 400 000 t (référence 2021)
- Granulats calcaires	: 700 000 t (référence 2021)

### MARCHÉS

Sidéurgie	Traitement des fumées	Construction
Génie civil	Agriculture	Eaux usées et boues
		Chimie

### CERTIFICATIONS





#### 4. LA DEMANDE DE PERMIS – Madame DE MOT.

Le site est très ancien et on retrouve les premières autorisations dès 1902. Depuis cette époque, l'entreprise s'est vu délivrer bon nombre de permis.

La présente demande comporte 3 volets :

- Renouvellement des permis arrivés à échéance.
- Régularisation urbanistique de certains bâtiments.
- Demande de permis pour nouvelles activités.

### FOCUS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE LA DEMANDE DE PERMIS

#### 1. La co-incinération



##### RENOUVELLEMENT

Co-incinération de déchets non-dangereux sur les 4 fours rotatifs



- ✓ Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>



##### NOUVEAU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Co-incinération de déchets de biomasse non-dangereux sur les 4 fours Maerz



- ✓ Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>

#### 2. Les deux installations de compactage de dolomie



##### RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Compactage de dolomie fine  
160.000 tonnes/an au total



- ✓ Répondre aux attentes du marché
- ✓ Réduire la production de déchets

### 3. Installation d'hydratation de la chaux



#### RENOUVELLEMENT DU PERMIS D' ENVIRONNEMENT

Transformation de chaux vive en chaux hydratée par addition d'eau

70.000 tonnes/an



- ✓ Répondre aux besoins du marché avec un produit de niche

### 4. Installations de concassage dans la carrière du Bois des Gattes



#### NOUVEAU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Installation de concassage et de criblage de pierres

Installation mobile qui évolue avec le front de taille  
500 000 tonnes/an au total



- ✓ Diminution de l'activité à la carrière de la Boulade
- ✓ Préparer la pierre avant son expédition

## 5. Stockages divers



Stockage de pierres en carrière



Stockage de pierres concassées et lavées pour l'usine



Stockage de produits cuits



Stockage des déchets de l'usine et parc à conteneurs



Dépôt d'explosifs conservé en cas de nécessité



Stockage de lignite

En ce qui concerne les déchets, ceux-ci sont stockés en attendant d'être récupérés par une société agréée.

Le dépôt d'explosif existe depuis 50 ans. Actuellement, il est systématiquement vide mais conservé en cas de nécessité.

Le stockage de lignite (poudre de charbon) se fait en silo.

## Les rejets d'eaux usées industrielles



### RENOUVELLEMENT

Rejets en Meuse

- ✓ eaux d'exhaure
- ✓ eaux industrielles

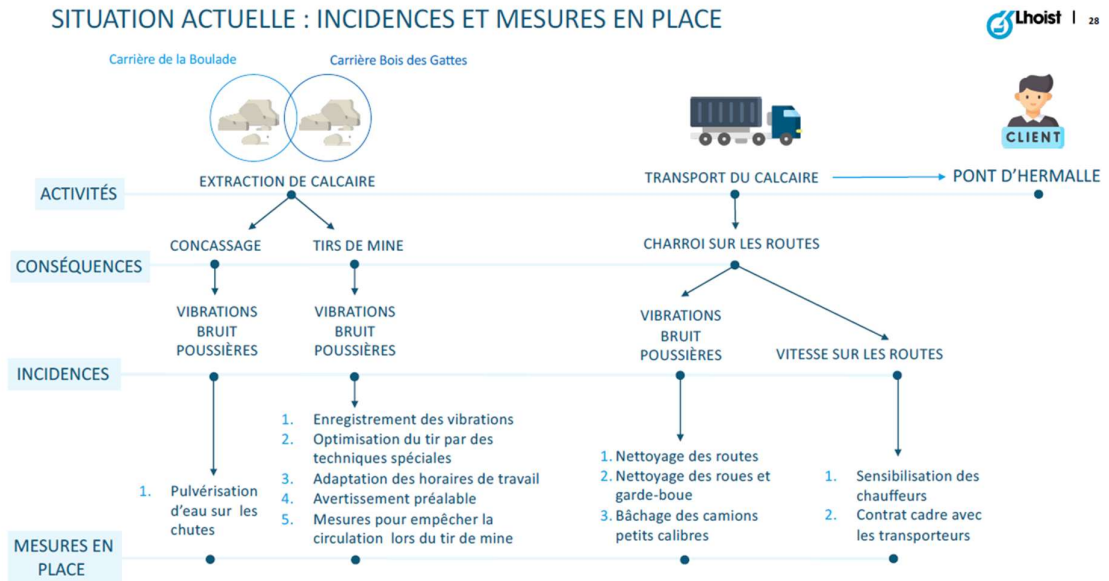
Eaux d'exhaure : L'eau de la nappe phréatique est pompée pour permettre de travailler au sec et elle est directement rejetée en Meuse.

Eaux industrielles : Ce sont des eaux propres issues des lavages de pierres et des camions. Il y a une circulation interne de l'eau (circuit fermé) avec possibilité de rejeter en Meuse en cas d'incident.

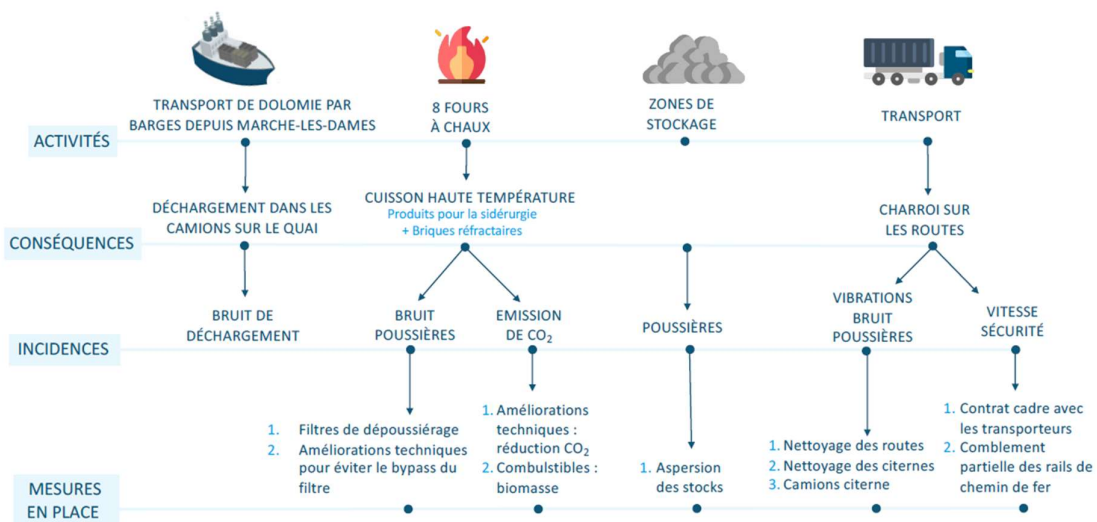
Une petite vidéo montrant l'entièreté du site est diffusée.

## 5. Impacts environnementaux – Mme INDRI

Madame INDRI remercie les personnes présentes car cela va permettre d'enrichir la connaissance avec le vécu local. Elle explique ensuite la situation actuelle au niveau des incidences et les mesures mises en place.



## IMPACTS ET SOLUTIONS



## 6. METHODOLOGIE D'UNE ETUDE D'INCIDENCE

Monsieur MARINI du bureau SERTIUS et Monsieur Gaule du bureau AQUALE vont produire le rapport d'incidences.

Ces deux bureaux s'associent afin de répondre à toutes les problématiques liées à l'environnement.

Ils nous présentent quelques points du PowerPoint.



## LE BUREAU D'ÉTUDES SERTIUS

### Expertise dans plusieurs domaines



**Environnement**  
(EIE, ISO, etc.)



**Sol**  
(Investigation et assainissement)



**Sécurité**  
(SEVESO, risques, etc.)



**Juridique**  
(conseils, recours, etc.)

✓ Actif dans les 3 régions de Belgique

✓ Agréé EIE\* et Sol en Région wallonne

\* Processus industriels relatifs à l'énergie / Processus industriels de transformation de matières / Gestion des déchets / Gestion de l'eau

serti

RIP – CARRIÈRES ET FOURS À CHAUX DUMONT-WAUTIER [31]

## LE BUREAU D'ÉTUDES AQUALE



**Hydrogéologie appliquée**  
(ESO, ESU, Eruis, modélisation)



**Géologie de l'Ingénieur – Mines et carrières**  
(Valorisation Exhaure, EIE...)



**Géothermie Hydrothermie**  
(Etudes de faisabilité, modélisation...)

- ✓ Bureau d'études et de conseils en ingénierie de l'Environnement
- ✓ Actif depuis 2002, à l'actionnariat privé et indépendant
- ✓ Expertise scientifique et maîtrise méthodologique reconnues par des acteurs publics et privés, en Belgique ainsi qu'à l'étranger
- ✓ Sensibilité / capacité à fédérer les différentes parties prenantes
- ✓ Agréé EIE\* et Sol\*\* en Région wallonne
- ✓ Auteur de nombreuses EIE en RW (intégrales ou partielles)

\* Catégories 3 (Mines et carrières), 6 (Gestion des déchets) et 7 (Gestion de l'eau – captage, épuration, distribution et traitement)

\*\* Expert pour les études et travaux relatifs à la gestion des sols pollués au titre d'expert de catégorie 2

Quelques clients (EIE ou NEI ou RIE) :



**AQUALE**  
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT

RIP – CARRIÈRES ET FOURS À CHAUX DUMONT-WAUTIER [32]

## DEFINITION ET OBJECTIFS DE L'EIE

- Rapport d'experts indépendants joint à une demande de permis
- Etude scientifique relative à l'identification, à la description et à l'évaluation des incidences sur l'environnement
  - Outil d'évaluation d'un projet
  - Outil d'orientation pour le porteur du projet
  - Outil d'information pour le public
  - Outil d'aide à la décision pour les administrations

L'EIE est requise a minima pour les rubriques de classe 1 (AGW 04/07/2002).

## CONTENU DE L'EIE

- Contenu de base défini par la législation
- Identification, description et évaluation des effets du projet :
  - ✓ DIRECTS et INDIRECTS
  - ✓ COURT, MOYEN et LONG terme
  - ✓ PHASE DE CHANTIER et PHASE D'EXPLOITATION
  - ✓ CUMULATIFS: cumul des incidences avec l'existant
- L'EIE fera l'objet d'une évaluation par le Pôle Environnement / le Pôle Aménagement du Territoire du CESEW

## CONTENU DE L'EIE

- Description du projet et du site
  - Limites géographiques du projet
  - Description des procédés
  - Description des dépôts et des installations
  - Description des rejets (eau, air)
- Incidences basées sur le respect du cadre réglementaire et des méthodologies d'évaluation applicables en Wallonie

## CONTENU DE L'EIE

- **MILIEU NATUREL**

- Environnement physique :

- ✓ Sol, sous-sol et eaux souterraines
  - Gestion et valorisation des eaux d'exhaure (réseau piéz., analyses)
  - Evaluation des pollutions existantes (études de sol en cours)
  - Evaluation des risques de pollution ultérieure
  - Mesures à prendre :
    - Au niveau des pollutions connues
    - Pour éviter toute nouvelle pollution au niveau des installations et dépôts exploités



## CONTENU DE L'EIE

- **MILIEU NATUREL**

- **Environnement physique :**

- ✓ Eaux de surface

- Gestion des eaux usées industrielles (eaux d'exhaure + lavage camions → Meuse)
- Gestion des eaux usées domestiques (traitement → égout)
- Gestion des eaux pluviales (réutilisées dans le procédé, fortes pluies, lixiviats)
- Valeurs limites d'émissions (rejets)
- Mesures à prendre pour limiter les émissions de polluants en eau de surface (Meuse)



---

**sertius** **AQUALE** SCOPES DÉVELOPPEMENT RIP – CARRIÈRES ET FOURS À CHAUX DUMONT-WAUTIER [37]

## CONTENU DE L'EIE

- **MILIEU NATUREL**

- **Environnement physique :**

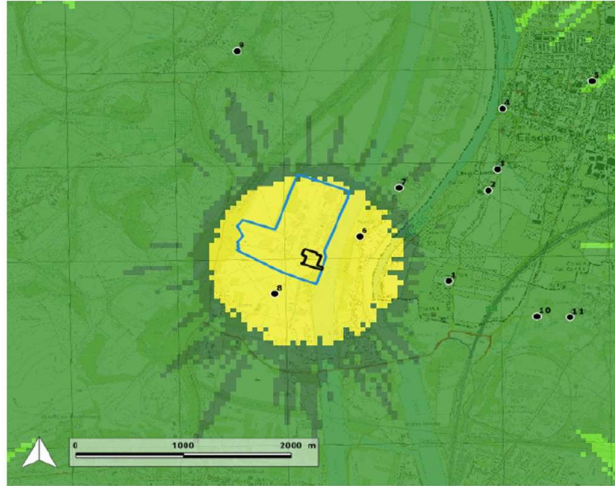
- ✓ Qualité de l'air - émissions

- Vérification du respect des valeurs limites d'émissions (procédé)
- Modélisation des émissions des sources significatives :
  - NO<sub>x</sub>, SO<sub>2</sub>, PCB, PCDD/Fs, etc.
  - Vérification de l'acceptabilité à l'immission
- Étude des dépôts de poussières
- Mesures à prendre pour limiter les impacts

---

**sertius** **AQUALE** SCOPES DÉVELOPPEMENT RIP – CARRIÈRES ET FOURS À CHAUX DUMONT-WAUTIER [38]





Exemple de modélisation AIR pour un autre site

Monsieur Marini nous donne un exemple de modélisation Air, les points noirs sont les récepteurs placés dans les habitations pour voir si les normes sont bien respectées.

- **MILIEU NATUREL**



- **Environnement biologique**

- Caractérisation du site et de son environnement proche (habitats, sites et espèces protégés, etc.)
    - Site intégré au projet « LIFE in Quarries »: développer la biodiversité sur les sites d'extraction
    - Evaluation des incidences sur la faune et la flore
    - Mesures d'atténuation ou de compensation



RIP – CARRIÈRES ET FOURS À CH



- **MILIEU NATUREL**

- **Paysage/Aménagement du territoire :**

- Respect des plans et schémas d'aménagement du territoire
    - Vues vers/depuis le site
    - Intégration paysagère du site
    - Mesures complémentaires d'intégration paysagère

Un reportage photo est réalisé pour voir comment s'intègre la société dans le paysage.

- **MILIEU HUMAIN**

- **Gestion des déchets**

- Procédure de pré-acceptation et d'acceptation
    - Gestion de combustibles non conformes
    - Traçabilité

- **Energie (avec Air)**

- Consommation énergétique
    - Bilan carbone et Emission Trading

- **MILIEU HUMAIN**

- **Socio-économique** (emplois)

- **Mobilité**

- Accessibilité
    - Tracé véhicules légers et poids-lourds
    - Trafic existant et projeté
    - Stationnement existant et projeté
    - Impact sur le trafic local
    - Mesures pour limiter la gêne pour les riverains

- **MILIEU HUMAIN**

- **Bruit**

- Rappel des valeurs limites à respecter
    - Mesures acoustiques
    - Modélisation acoustique
    - Mesures à prendre en vue de respecter les valeurs limites

Des sonomètres sont placés tout autour du site.

- **MILIEU HUMAIN**

- **Sécurité**

- Eventuelles interactions avec les sites voisins
- Rappel des obligations en matière d'exploitation (stockage de substances dangereuses, ATEX, moyens de lutte contre l'incendie, etc.)
- Mesures à prendre en vue de limiter les risques

Ceci concerne tout ce qui a trait à la sécurité environnementale.

L'étude d'incidences va apporter une réponse aux demandes et remarques émises par le public et formuler des recommandations pour que chaque thème évoqué apporte le moins de désagrément possible (si le projet était autorisé).

## **7. SEANCE DE QUESTIONS (Q)/REPONSES (R)**

Q : Monsieur Freddy QUESNE de Flémalle

- ➔ Comment parvenez-vous à extraire du CO<sub>2</sub> et ou aboutit la conduite ?
- ➔ Pourriez-vous en dire plus en ce qui concerne le bloc mangeur de CO<sub>2</sub> ?

R : Mr DECONINCK – LHOIST.

- ➔ L'entreprise a déjà réalisé une diminution de sa production de CO<sub>2</sub> et souhaite continuer sur cette voie.
- ➔ En ce qui concerne la captation du CO<sub>2</sub>, il existe plusieurs techniques pour concentrer le CO<sub>2</sub> présent dans les fumées (+/-20%) qui permettent ensuite de le véhiculer (à 90% de concentration). Une fois la captation réalisée, soit le CO<sub>2</sub> est valorisé pour une utilisation industrielle, soit il est stocké (ex : dans des anciennes poches de gaz en mer). Cela concerne le CO<sub>2</sub> résiduel.
- ➔ En ce qui concerne le bloc mangeur de CO<sub>2</sub> : le dioxyde de carbone est utilisé dans une réaction chimique de durcissement. On obtient des résultats similaires au bloc de ciment classique.

Q : Monsieur Anthony DILDA de Saint-Georges-sur-Meuse.

- ➔ Il a habité plus de trente ans rue Surface 81 et ses parents occupent toujours le bien. Il regrette que personne de chez LHOIST ne se soit jamais inquiété des retombées à cet endroit (ex : seuils de fenêtres endommagés, rampe en inox recouverte d'un dépôt). Il explique également que la zone est remplie de puits de mines qui accentuent les vibrations et provoquent des fissures sur le bâtiment lors des tirs de mines. Il insiste également sur le fait qu'ils sont plusieurs personnes concernées à l'endroit considéré. Il souhaiterait dès lors que des représentants de l'entreprise/bureau d'étude prennent la peine de venir constater ces éléments sur place.
- ➔ Il estime également toutes ces nuisances font que les maisons sont frappées d'une moins-value.

- ➔ Il exprime également ses craintes par rapport au concasseur envisagé dans la carrière du Bois des Gattes, notamment en termes de bruit et souhaiterait qu'un sonomètre soit placé au niveau de la rue Surface.

R : Mme INDRI – LHOIST.

- ➔ Elle remercie Mr DILDA pour ce témoignage car malgré l'existence d'une commission d'accompagnement et un coordinateur environnement, l'entreprise n'a pas un cadastre de tous les endroits et maisons rencontrant des soucis. Elle prend bonne note des éléments avancés par le riverain et rassure ce dernier quant au fait que l'entreprise est bien consciente du fait que la rue Surface, par sa localisation (traversée de camions notamment), est fortement exposée aux nuisances.

Q : Madame ROBERT – Médiatrice.

- ➔ Elle demande à Monsieur MARINI s'il peut préciser de quelle manière un riverain peut s'y prendre pour faire connaître des situations similaires à celle de Monsieur DILDA.

R : Mr MARINI – Bureau SERTIUS

- ➔ Il a bien entendu les éléments avancés par Mr DILDA mais tient à préciser qu'on ne placera pas des sonomètres dans toutes les habitations et qu'une sélection sera réalisée. Concrètement, un sonomètre sera probablement implanté dans cette rue au vu de sa situation proche du site, mais pas forcément devant la maison de Mr DILDA. Par la suite, les mesures seront réalisées en fonction de la situation existante, sans les nouvelles installations. C'est la modélisation qui va rajouter le bruit futur (via récepteurs informatiques) de sorte à fournir une carte des niveaux de bruit telle que présentée dans le powerpoint (à 5 décibels près).

Q : Mr Joseph CAUWENBERGHS de Flémalle

- ➔ Il souhaite connaître la part que représente chaque logistique de transport présentée.

R : Mr LOKIETEK – LHOIST

- ➔ Pierre de dolomie qui arrive du site de Marche-les-Dames : +/- 1.000.000 T/an : 100% par bateau jusqu'au quai d'Hermalle-Sous-Huy puis transport en camions jusqu'au site.
- ➔ Expédition de granulat : +/- 700.000 T/an : 100% par camion car à destination de plus petits clients qui, d'une part, n'ont pas accès au cours d'eau ou au rail et, d'autre part, ne peuvent assurer le stockage de grosses quantités.
- ➔ Dolomie cuite à destination de la sidérurgie et de la chimie : +/- 400.000 T/an : 40% en train et 60% en camions.

Q : Mr Joseph CAUWENBERGHS de Flémalle

- ➔ On constate que les camions représentent une forte part dans la logistique. Est-ce que ceux-ci transitent essentiellement par l'autoroute ?

R : Mr LOKIETEK – LHOIST

- ➔ Les camions qui quittent le site empruntent le pont d'Hermalle et rejoignent la nationale 90 avant de prendre vers Huy ou Liège en fonction de la localisation du client à livrer. Il est difficile ici de préciser les proportions des différentes directions prises.

Q : Mr Joseph CAUWENBERGHS de Flémalle



→ Serait-il possible d'avoir des chiffres plus concrets ?

R : Mr MARINI – Bureau SERTIUS

→ Une étude de mobilité sera réalisée et des comptages automatiques seront établis autour du site. Généralement, on positionne les dispositifs afin de comptabiliser les camions qui fréquentent l'entreprise. Pour ce faire, on installe les capteurs au niveau de l'entrée principale et un peu plus loin. Il est alors aisé de mesurer le charroi exact de l'entreprise par soustraction. Il faut en effet veiller au fait que des camions d'autres entreprises vont également être recensés.

R : Mme ROBERT - Médiatrice

→ Elle précise que les dispositifs de comptage sont capables de détecter si le véhicule qui passe dessus est une moto, une voiture ou un camion et indique qu'il est prévu deux endroits pour le comptage. Elle invite Mr MARINI à être très didactique quant aux schémas qui seront établis dans l'étude afin d'en permettre une lecture aisée pour les citoyens.

Q : Mme Térésa KACZOR de Saint-Georges-sur-Meuse

→ LHOIST est une entreprise qui génère beaucoup de bénéfices mais est-ce qu'elle paie des impôts pour Saint-Georges-sur-Meuse ?

R : Mr LOKIETEK – LHOIST

→ LHOIST paie un précompte immobilier de +/- 400.000€ par an à destination de la commune et également une taxe sur la force motrice mais Mr LOKIETEK n'a pas le montant en tête.

R : Mr DEJON – Bourgmestre

→ Il précise que seule une part du précompte immobilier est à destination de la commune, le reste va à la Région et à la Province alors que la taxe sur la force motrice est à 100% perçue par la commune.

R : Mme INDRI – LHOIST

→ Confirme ce qui est dit par Mr DEJON et précise que les 400.000 € de précompte immobilier représentent uniquement la quote-part à destination directe de la commune.

Q : Mme KACZOR de Saint-Georges-sur-Meuse

→ Elle se rappelle avoir assisté à un Conseil communal où LHOIST demandait une exonération d'impôts alors que cette entreprise fait beaucoup de bénéfices et que les riverains doivent subir les désagréments. Elle aimerait également savoir si les personnes employées sont originaires de Saint-Georges-sur-Meuse.

R : Mme INDRI – LHOIST

→ Elle pense que Mme KACZOR fait référence à la taxe à l'extraction à ne pas confondre avec la taxe sur la force motrice qui concerne uniquement la puissance des moteurs.

→ La taxe à l'extraction est due en fonction du tonnage extrait chaque année sur l'entité et fait donc l'objet chaque année d'une discussion au Conseil communal. Pendant quelques années, avec l'augmentation du coût des transports (taxe kilométrique), l'ensemble des carriers a été exonéré de cette taxe qui a été compensée auprès des communes par la Région wallonne.

Depuis cette année, la taxe à l'extraction est à nouveau perçue en direct par la commune de Saint-Georges-sur-Meuse.

Q : Mme KACZOR de Saint-Georges-sur-Meuse

- ➔ Elle regrette qu'au vu des bénéfices importants engendrés par le groupe, il n'y ait pas une plus grosse part qui soit reversée à la collectivité.
- ➔ Elle s'étonne du fait que les auteurs de projet n'aient pas encore de données en ce qui concerne les nuisances de l'entreprise à l'heure actuelle.
- ➔ Elle demande à quelle fréquence le rejet d'eau / la pollution sont analysés et si l'eau est nettoyée avant rejet.

R : Mr LOKIETEK – LHOIST

- ➔ L'eau est utilisée en circuit fermé : l'eau qui est utilisée pour le lavage des pierres récolte des boues → ces boues sont décantées dans un bassin → l'eau décantée revient dans le circuit pour recommencer l'opération. Cependant, il y a de l'évaporation naturelle qui est compensée par un apport d'eau de Meuse. À l'inverse, en cas de fortes pluies, le trop-plein du bassin est rejeté en Meuse. Lorsque l'on parle d'eau industrielle, c'est donc une eau qui a été souillée par de la boue.
- ➔ A côté de cette eau industrielle, il y a également l'évacuation des eaux d'exhaure (eau propre résultant du pompage de la nappe phréatique pour permettre d'exploiter la carrière au sec).
- ➔ Il n'y a dès lors pas de pollution dans l'eau de rejet.

R : Mr GAULE – Bureau AQUALE

- ➔ Une étude sera produite sur le sujet mais les auteurs de projet doivent avant tout prendre connaissance de tous les documents existants (ex : historique des rejets d'eaux d'exhaure, schéma des installations).
- ➔ L'idée est d'aboutir à une idée claire du schéma des conduites (ex : point de départ des eaux d'exhaure jusqu'au rejet en Meuse avec indication de tous les embranchements qui pourraient exister sur le site).
- ➔ A partir de là, ils pourront identifier les points qui permettront notamment les mesures de débits et l'échantillonnage des eaux.
- ➔ Il rappelle qu'il existe déjà beaucoup de données en possession du demandeur (ex : niveaux d'eau dans piézomètres, mesures de débits,...).
- ➔ Ils vont réaliser un état des lieux au départ de ces données, identifier les points pour lesquels il y a lieu d'adapter les mesures, les préciser, les augmenter voire les réduire si elles sont estimées superflues. En général, ils proposent de maintenir un certain nombre de mesures en différents points et de regarder ce qu'il y a comme fréquence d'analyse au niveau des rejets afin de proposer des recommandations pour les adapter le cas échéant.

R : Mme ROBERT – Médiatrice

- ➔ Cela fera l'objet d'un chapitre important dans le dossier et il y aura également un résumé non-technique. Les documents sont également clairement chapitrés de sorte à pouvoir retrouver aisément les thématiques souhaitées.

Q : Mr Jean-Michel PONCELET de Saint-Georges-sur-Meuse

- ➔ Demande s'il est prévu de faire une présentation orale de l'étude d'incidences sur l'environnement et émet des craintes quant au nouveau concasseur prévu dans le Bois des Gattes.

R : Mme ROBERT – Médiatrice

- ➔ Précise que ce n'est pas prévu dans la procédure

R : Mr MARINI – Bureau SERTIUS

- ➔ Ce n'est effectivement pas prévu mais si une forte demande est rencontrée et qu'on les mandate, ils peuvent assurer ce type de présentation.

R : Mr GAULE

- ➔ Il précise qu'en général, en plus des documents de l'étude et du résumé non-technique, ils prévoient une annexe reprenant les diverses questions posées, y répondent en les classant par thématique et renvoient vers le chapitre adéquat de l'étude.

Q : Mr Jean-Michel PONCELET de Saint-Georges-sur-Meuse

- ➔ Il n'est pas convaincu et craint de se retrouver face à une brique à lire au sein de laquelle il sera difficile de trouver les informations voulues.

Q : Mr Anthony DILDA de Saint-Georges-sur-Meuse

- ➔ Il rejoint les propos de Monsieur PONCELET et craint que le résumé non-technique ne vulgarise pas assez la situation pour le citoyen lambda.
- ➔ Il regrette le système d'affichage prévu par la procédure car il estime que ce n'est pas assez visible et pas aisément compréhensible.
- ➔ Il souhaiterait que la société LHOIST prenne la peine de faire un toute-boite afin de mieux expliquer les éléments en jeu et assurer que l'information circule parmi les riverains.

Q : Mr Franco LOLATTO de Saint-Georges-sur-Meuse

- ➔ Où vont être implantés les panneaux photovoltaïques ?
- ➔ Qu'entend-on par nouvelles activités ?

R : Mme DEMOT – LHOIST

- ➔ Le champ de panneaux sera implanté au sein de l'usine, dans un ancien bassin car l'orientation est bonne et la zone n'a plus d'utilité industrielle.
- ➔ Le permis concernant les panneaux photovoltaïques est scindé du reste car en partenariat avec un bureau spécialisé dans ce genre de projet.
- ➔ En ce qui concerne les nouvelles activités :
  - Co-incinération sur les fours verticaux.
  - Concassage dans la carrière du Bois des Gattes.
  - Nouveau stockage des briques réfractaires usagées au sein de l'usine (briques récupérées pendant l'entretien qui doivent être stockées avant reprise par un organisme agréé).
- ➔ D'une manière générale, on est sur la continuité des activités actuelles.

Q : Mme ROBERT – Médiatrice

- ➔ Quel sera l'impact de la co-incinération ? Par exemple en ce qui concerne le changement de combustible.

R : Mme DEMOT – LHOIST

- Il n'y aura pas de modifications en ce qui concerne le charroi, le bruit ou le stockage. Pour ce qui est des rejets atmosphériques, c'est l'étude d'incidences qui va le déterminer mais la volonté de l'entreprise est de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>.
- En ce qui concerne le concasseur/cribleur, celui-ci prendra place en fond de fosse avec une modélisation du bruit pour vérifier le respect des normes pour les riverains. Il y aura également une analyse en ce qui concerne les poussières.
- Elle précise également que c'est une extension verticale et pas horizontale.

Q : Mr Anthony DILDA de Saint-Georges-sur-Meuse

- Il estime important de préserver l'écran de verdure autour du site. A un moment donné, les arbres avaient été abattus et il avait pu constater une augmentation significative du bruit du charroi qui passe sur le pont. Il avait alors fallu attendre que ça repousse afin de constater une nouvelle diminution du bruit.

R : Mr LOKIETEK – LHOIST

- Il n'y a pas d'extension prévue en surface. Dès lors les abords seront préservés.
- Il suppose également que l'étude d'incidences tiendra compte de la végétation dans la modélisation du bruit.

R : Mr MARINI – Bureau SERTIUS

- Il confirme qu'avant de modéliser, tous les obstacles possibles au bruit sont encodés. Enfin, il est très rare de recommander de l'abattage de végétation.

N'ayant plus de questions de la part de l'audience, Mme ROBERT clôture la séance à 21h en remerciant les participants et en rappelant qu'un drink est prévu de sorte à pouvoir discuter de manière plus informelle sur les sujets exposés.

Mr DEJON remercie l'audience pour le débat très constructif auquel il a été très attentif. Il rappelle que les services communaux sont disponibles pour répondre à toute interrogation, même au-delà du 22 septembre.